

# RAPPORT DE JURY

## CONCOURS D'ARCHITECTURE DE PAYSAGE PLURIDISCIPLINAIRE

### L'AMÉNAGEMENT DU TERRAIN NO.066 ET DE SES ABORDS

#### TENUE DU JURY - ÉTAPE 1

Tenue du jury : Jeudi 10 décembre 2020

Lieu du jury: Vidéoconférence (Google Meet et Miro)

Heure: 9h30 à 16h30 (30 min de lunch)

---

#### PERSONNES PRÉSENTES

Membres du jury :

- Élise Beauregard, architecte paysagiste et c.M.Sc.F. spéc, en sols urbains;
- Rami Bebawi, architecte, associé, KANVA;
- Vincent Lemay, architecte paysagiste, arrondissement de Ville-Marie;
- Charles Ormsby, ingénieur civil senior, Arup;
- Marjorie Pratte, architecte de paysage, associée de Pratte Paysage +;
- Marie-Claude Séguin, architecte paysagiste, cheffe de division - Aménagement des parcs urbains et espaces publics, Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports;
- Juan Torres, urbaniste, professeur titulaire, École d'urbanisme et d'architecture de paysage, Faculté de l'aménagement, Université de Montréal

Conseillères professionnelles :

- Christine Robitaille, Architecte, Atelier Robitaille Thiffault
- Frédérique St-Arnaud, Conseillère professionnelle junior

Observateurs :

- Emeric Boucher, Commissaire au design, Bureau du design

---

#### ORDRE DU JOUR

1. MOT DE BIENVENUE
2. CONTEXTE DU CONCOURS
3. FONCTIONNEMENT DU JURY
4. DÉSIGNATION DU (DE LA) PRÉSIDENT(E)
5. RAPPORT DE CONFORMITÉ
6. CRITÈRES D'ÉVALUATION
7. DÉLIBÉRATION
8. RECOMMANDATION DU JURY

# RAPPORT DE JURY

## CONCOURS D'ARCHITECTURE DE PAYSAGE PLURIDISCIPLINAIRE

### L'AMÉNAGEMENT DU TERRAIN NO.066 ET DE SES ABORDS

## 1- MOT DE BIENVENUE

Les conseillères professionnelles souhaitent la bienvenue aux membres du jury. Les jurés se présentent ensuite à tour de rôle. Les conseillères professionnelles présentent l'ordre du jour.

## 2- CONTEXTE DU CONCOURS

Les conseillères professionnelles présentent le contexte, la vision et les objectifs du concours au moyen d'une présentation orale, d'une présentation de type PowerPoint et d'extraits du règlement de concours.

## 3- FONCTIONNEMENT DU JURY

### Préalablement à la séance de jury :

Considérant la tenue virtuelle du jury, différents dispositifs ont été mis en place afin d'assurer et de faciliter la prise de connaissance des documents. Le programme, règlement, annexes, addendas et propositions ont été transmis aux membres du jury en format électronique. Une version papier des propositions a également été envoyée à chacun des jurés au courant de la semaine du 30 novembre 2020.

### Lors de la séance de jury :

Le jour même de la séance de jury, deux plates-formes ont été utilisées pour communiquer et favoriser les échanges:

- Plate-forme de communication

Une plateforme de communication ( Google Hangout) a été mise en place. C'est sur cettedite plate-forme que l'ensemble des échanges ont lieu.

- Plate-forme babillard

Une plate-forme interactive (Miro) a servi de support de discussion. Sous le format d'un babillard, l'ensemble des propositions ont été affichées en ordre alphabétique. Tout d'abord disponible uniquement en mode "consultation", celle-ci a été activée le jour même du jury afin de permettre les notes et échanges par les membres du jury.

Les conseillères professionnelles s'assurent que tous les membres du jury ont bien reçu l'ensemble de la documentation, électronique et papier. La vérification fonctionnelle deux plates-formes (communication et babillard) est également effectuée.

Par la suite, les conseillères professionnelles invitent les membres du jury à prendre connaissance de l'engagement solennel du règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Montréal qui se trouve en annexe du règlement et leur demandent de le signer et de les retourner par courriel.

Les conseillères professionnelles expliquent le mode de fonctionnement du jury tel qu'inscrit au règlement : le rôle du jury, le rôle du président, le mode d'évaluation des propositions, les critères d'évaluation, la décision du jury et le rapport du jury.

Le jury prend ensuite connaissance des critères d'évaluation.

## 4- DÉSIGNATION DU (DE LA) PRÉSIDENT(E)

Les conseillères professionnelles expliquent plus en détail le rôle du président du jury et invitent les membres à se proposer ou à proposer un autre membre. Rami Bebawi se propose et les jurés acceptent à l'unanimité cette candidature.

## 5- RAPPORT DE CONFORMITÉ

Les conseillères professionnelles présentent le rapport de conformité qui conclut que les 22 propositions déposées sont conformes au règlement.

## 6- CRITÈRES D'ÉVALUATION

Extrait du règlement du concours:

Une proposition témoigne des idées et des stratégies générales proposées par un concurrent en regard des défis que représente le projet. Ces critères d'évaluation se rapportent aux enjeux et aux défis propres au projet et sont jugés sur une base équivalente et non biaisée. Le jury procède à l'évaluation en appliquant les critères suivants :

Enjeu conceptuel :

- Capacité du projet à traduire la vision du concours;
- Capacité du projet à concevoir des aménagements clairs et intuitifs;
- Cohérence du projet avec les milieux de vie et de travail, ainsi que les espaces publics existants du Quartier des spectacles;
- Flexibilité des aménagements selon la vocation de l'espace d'arrière-scène en fonction de la présence ou non de festivals.

Enjeu social :

- Cohabitation des différents usagers et groupes sociaux (ADS+);
- Capacité du projet à générer des lieux de rencontre et de pause pour tous les citoyens du secteur;
- Potentiel d'appropriation par tous les types d'usagers et en tout temps;
- Caractère inclusif des aménagements.

Enjeu fonctionnel :

- Clarté et lisibilité des différents parcours selon les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes);
- Aménagements accessibles et sécuritaires pour une grande diversité d'usagers.

Enjeu écologique et paysager :

- Capacité de la stratégie paysagère à atteindre les objectifs de biodiversité et de résilience écologique;
- Confort des lieux pour les usagers sous différentes conditions climatiques;
- Capacité de l'aménagement à créer des zones d'ombres et de fraîcheur;
- Prédominance de la végétation dans le concept d'aménagement;
- Qualité de la stratégie de gestion de l'eau;
- Pertinence et innovation de l'approche environnementale.

# RAPPORT DE JURY

## CONCOURS D'ARCHITECTURE DE PAYSAGE PLURIDISCIPLINAIRE

### L'AMÉNAGEMENT DU TERRAIN NO.066 ET DE SES ABORDS

## 7- DÉLIBÉRATION

Les conseillères professionnelles présentent la plateforme Miro sur laquelle sont exposées les 22 propositions. Les jurés échangent ensuite sur une méthode d'évaluation des propositions. Ils choisissent de procéder en trois étapes. La première consiste à passer en revue l'ensemble des propositions de manière rapide, en permettant à chaque membre du jury d'exprimer son appréciation à l'aide d'une échelle à trois niveaux (favorable, défavorable ou neutre). Lors de cette revue, les membres du jury ont aussi dégagé quatre types de proposition, selon l'approche d'aménagement adoptée. Les jurés classent les propositions selon ces quatre thématiques identifiées lors de la première lecture.

Selon les thématiques, chacune des propositions est discutée. Sur la base de ces délibérations, les jurés ont ensuite sélectionné les cinq (5) finalistes.

Les quatre (4) grandes thématiques sont les suivantes :

- Passerelle
- Gradin
- Point focal/ structure verticale
- Forêt urbaine

Résumé des discussions à propos des propositions non retenues:

### Thématique Passerelle

- **007AS - Nivo:** Le jury trouve très intéressante l'idée de strates qui évoquent le Mont-Royal au sein du projet. L'enjeu conceptuel et la clarté de l'ensemble de la proposition sont également des points forts. Néanmoins, il note un manque de considération au niveau de l'accessibilité universelle et une végétation trop timide, qui ne permet pas d'atteindre l'objectif de biodiversité et de zone de fraîcheur.
- **426AS - La place qui leur revient:** Le jury relève l'idée de la passerelle comme un élément fort de la proposition. Il aurait toutefois été intéressant d'explorer et détailler davantage le potentiel de celle-ci. Le jury soulève un manque de clarté et de lisibilité dans les différents parcours et les sous-espaces de la programmation proposés sur le site. Il se questionne également sur l'ambiance de la proposition qui ressemble trop à celle qu'on retrouve sur la promenade des Artistes. Certains éléments de la proposition sont sous-développés et auraient eu avantage à être plus détaillés et clarifiés. Finalement, il est dommage que le thème de l'eau n'ait pas été exploité.
- **755TK - Balconville:** Le parcours et l'aménagement de la passerelle est intéressant mais celui-ci n'est toutefois pas inclusif, ni accessible universellement. Les jurés relèvent un faible couvert végétal qui ne permet pas d'atteindre l'objectif de biodiversité. Toutefois, la configuration de la zone adjacente à la place des Festivals permet de bien répondre aux enjeux et besoins du quartier des Spectacles.

### Thématique Gradin

- **339BO - L'Échouerie du quartier des spectacles:** Le jury apprécie la proposition des estrades et des jardins suspendus. Néanmoins, il soulève un enjeu de sécurité relativement à la hauteur de la structure et se questionne sur l'ambiance qu'elle crée sur l'espace qui se situe à l'arrière. Par ailleurs, les jurés soulignent une canopée trop timide qui ne permet pas de créer un îlot de fraîcheur par le biais de création d'ombres et d'effets d'évapotranspiration.

- **336TA - Côté Place, côté Jardin:** Le jury apprécie l'exécution de la planche et mentionne particulièrement l'intérêt de la coupe pour illustrer le projet. Il se questionne néanmoins sur le découpage formel de la proposition en place qui manque de cohérence et d'intégration avec le contexte. L'idée du contraste entre la place et le jardin est intéressante, mais ne se reflète pas suffisamment dans les aménagements proposés du côté jardin.
- **713GT - À l'orée de la ville:** Le jury souligne l'intérêt du concept présenté, mais soulève plusieurs incohérences en ce qui a trait à la gestion des eaux pluviales sur le site. Il se questionne sur l'intégration du marais et sur son fonctionnement. De surcroît, il fait mention que certains aspects du détail de plantation ne correspondent pas aux principes d'une gestion écologique des eaux pluviales, entre autres la schématisation de la fosse de plantation dont l'objectif devrait être de retenir l'eau et non pas de l'évacuer. Il soulève la présence d'un couvert végétal important, mais questionne les limites plutôt floues de l'espace public, particulièrement l'arrimage avec les rues adjacentes.
- **713MM - Là où nous nous rencontrons:** Le jury apprécie l'idée d'un lieu de rencontre et de cohabitation avec les peuples autochtones. L'idée de souligner la présence du ruisseau est également saluée. Toutefois, il mentionne la difficulté à lire l'espace en plan et anticipe une impression labyrinthique sur le site.
- **751AS - Le jardin d'arrière-scène:** Le jury souligne la finesse de l'analyse du site et apprécie le jeu de topographie. Toutefois, en regard des objectifs du concours, il soulève que les surfaces végétalisées proposées sont trop restreintes. La proposition d'un espace logistique permanent n'atteint pas l'objectif de flexibilité des aménagements.
- **9200G - Plouf!:** Le jury salue le parti pris graphique que la proposition amène au sein de l'espace public. Toutefois le projet ne correspond pas aux objectifs du concours en termes de végétation et de création de zone d'ombrage et de fraîcheur.

## Thématique Point focal/Structure verticale

- **020QS - Symphonie:** Le jury apprécie les structures proposées à titre d'installation artistique, mais se questionne sur la pérennité de celles-ci et de leur accès qui est non inclusif. Le jury évoque une faiblesse dans l'organisation spatiale du site. Il note également une grande proportion de surface imperméable et mentionne une problématique en ce qui a trait à la perméabilité visuelle entraînant un enjeu de sécurité sur le site.
- **064FL - Foyer ludique:** Le jury évoque l'intérêt de la solution proposée pour régler l'espace logistique. Néanmoins, la configuration de l'espace d'arrière-scène n'est pas suffisamment détaillée. De plus, ce dernier ne s'arrime pas bien avec le reste de l'espace du site et le contexte environnant. Les jurés auraient également apprécié que la proposition mette davantage d'emphase sur la végétation.
- **318PG - T066:** Le jury apprécie le rouge comme couleur signature de la proposition. Néanmoins, il critique la configuration de l'espace qui aurait pu être mieux intégrée avec le contexte environnant. En effet, l'espace d'entreposage proposé à l'extrémité est du site vient créer une coupure dans l'axe de la promenade des Artistes. La structure verticale proposée à l'ouest, dissimulée au cœur de la canopée, soulève quant à elle des considérations au niveau de la sécurité des usagers.
- **482BX - Intrusion naturelle:** Le jury apprécie l'idée de la chute et le narratif de la géologie qu'il considère originale. Il soulève toutefois des enjeux de faisabilité et de mise en œuvre. Le reste de la proposition est peu détaillée et ne permet pas d'avoir une bonne compréhension de l'ensemble du projet.
- **980DC - Musique douce:** Le jury applaudit la communication graphique des perspectives, qu'il considère parlante et convaincante. La végétation proposée et la biodiversité qui en ressort se révèlent également comme un élément positif de la proposition. Néanmoins, la disposition en demi-cercle entraîne un manque de dialogue avec la rue Jeanne-Mance. La programmation et la configuration du site ne s'inscrivent pas en continuité avec la promenade des Artistes.

# RAPPORT DE JURY

## CONCOURS D'ARCHITECTURE DE PAYSAGE PLURIDISCIPLINAIRE

### L'AMÉNAGEMENT DU TERRAIN NO.066 ET DE SES ABORDS

- **220XA- Du festival à la forêt, de la culture à la nature:** La structure proposée n'a pas convaincu le jury et aurait bénéficié d'une approche plus innovante. Le jury mentionne que quatre zones programmatiques fortes ressortent de la proposition, mais qu'il semble manquer de dialogue entre celles-ci. Une meilleure cohésion à la fois spatiale et conceptuelle dans la proposition aurait été appréciée.
- **474SH- Système 066:** Le jury souligne la pertinence de la proposition qui s'est attardée sur les enjeux liés à la gestion de l'eau, à des stratégies d'innovation, de démonstration et de sensibilisation. Toutefois, certaines réticences sont exprimées quant à la pertinence d'un tel système qui vise à traiter les eaux usées du réseau municipal avec des solutions technologiques et aurait plutôt souhaité voir cet effort penché sur la gestion optimale des eaux pluviales du site en tant que tel. Il apprécie l'ajout d'un élément vertical à cet endroit, mais se questionne sur le reste de l'espace au sol qui semble moins développé et peu lisible pour le piéton. Finalement, le manque de couvert végétal dans l'ensemble de la proposition a été soulevé comme point faible de la proposition.
- **666JD - Le boisé enchanté:** Le jury apprécie que la proposition réponde à l'ensemble de critères et se distingue par un juste équilibre des différentes contraintes. Toutefois, il semble manquer un narratif à la proposition et plusieurs petits éléments ponctuent le site plutôt qu'un grand geste unificateur. Le jury se questionne sur la pertinence du bâtiment communautaire (café) inséré dans la topographie au centre du site.

## 8- RECOMMANDATION DU JURY

Les cinq (5) Propositions suivantes sont choisies à l'unanimité par les membres du jury :

- 021MM - Nature en spectacle (Thématique Forêt urbaine)
- 052LA - Le Jardin d'Émiliano (Thématique Passerelle)
- 293ZS - La nature en spectacle (Thématique Gradin)
- 555LA - Hypernature 066 (Thématique Passerelle)
- 736BA - Au balcon (Thématique Gradin)

Une période d'échanges et un retour sur chacune des propositions permet de consigner les commentaires détaillés. Après confirmation du choix des finalistes par l'ensemble du jury, les co-conseillères professionnelles lèvent l'anonymat des propositions afin de s'assurer de l'absence de conflits d'intérêts.

# PROPOSITION 021MM NATURE EN SPECTACLE

Équipe : civiliti et LAND Italia

## Enjeu conceptuel

La proposition remplit les critères d'évaluation et reste assez simple, tout en étant contemporaine. L'aspect organique de la passerelle est également salué. Toutefois, la forme de celle-ci mériterait d'être retravaillée afin d'obtenir un geste plus harmonieux et fluide, particulièrement aux extrémités du parcours. Cet élément qui est au cœur du projet mériterait d'être davantage précisé et contrôlé. La configuration exacte du parcours devrait davantage être ancrée dans le contexte et l'environnement immédiat.

Les besoins liés à la présence de l'arrière-scène sont comblés assez justement. Toutefois, la relation avec la place des festivals mériterait d'être retravaillée. Le jury aimerait que davantage d'attention soit accordée dans l'arrimage avec la Place des Festivals et ses éléments existants. Le pavage au sol n'est pas fidèlement représenté et un souci de cohérence entre les aménagements existants au pourtour du site et le projet devra être apporté. La transition entre la place minérale et le secteur plus végétalisé doit être raffinée. Il serait crucial de mieux définir cette limite. Le jury soulève qu'une meilleure fusion ou entrelacement des deux espaces, minéral et végétal, serait souhaitable.

## Enjeu social

L'impression qui se dégage de la proposition est celle d'un lieu de destination assez ouvert et inclusif. L'échelle de la proposition semble fonctionner et son intégration avec les rues avoisinantes et la promenade des Artistes est adéquate.

## Enjeu fonctionnel

Le jury se questionne sur la matérialité et la tectonique de la passerelle. Est-ce que la couleur jaune sera durable? Est-ce que l'utilisation et l'accessibilité du caillebotis en hiver, avec la présence de glace, est réaliste et sécuritaire? Quelle est la durabilité des filets? Comment la passerelle sera-t-elle entretenue?

Le jury aimerait que l'équipe se questionne sur la nécessité de surélever la passerelle sur toute sa longueur. Quelle sera la nature du sol et de la végétation sous celle-ci? Le jury questionne également son élévation dans l'idée de la rendre plus durable et pérenne.

Le jury aimerait que l'équipe se penche davantage sur la question d'inclusivité et d'accessibilité universelle. En effet, il est souhaité que tous les types d'utilisateurs puissent profiter de l'ensemble de l'espace public proposé.

## Enjeu écologique et paysager

Le geste écologique est fort et apprécié par le jury. Celui-ci devra cependant être davantage raffiné à l'étape 2. Entre autres, le jury aimerait voir la stratégie de gestion de l'eau développée de manière intégrée sur le site afin de maximiser le plein potentiel du jardin de pluie. Le jury souhaite également connaître les stratégies pour contrer les impacts négatifs du piétinement des sols par les gens qui souhaiteront accéder à ce futur espace boisé autrement que par la passerelle. Le jury apprécie la légère topographie qui se veut assez discrète, mais qui permet une plantation en pleine terre adéquate pour la croissance des végétaux.



# PROPOSITION 052LA LE JARDIN D'ÉMILIANO

Équipe: Raquel Peñalosa, architecte du paysage + Mario Najera, designer + Diana Elizalde, designer

## Enjeu conceptuel

Le projet offre une lecture claire et simple. Le parti pris d'un élément circulaire au sein de la ville et du tissu urbain qui privilégie habituellement les formes orthogonales est salué par les jurés. Toutefois, l'intégration des contraintes logistiques liées aux installations du quartier des Spectacles mériterait d'être davantage résolue. La configuration de l'espace d'arrière-scène est questionnée par le jury, tout comme son intégration au reste de la proposition. La présence d'un pavillon permanent est également questionnée par le jury. Finalement, l'intégration réussie de la voie d'accès sur le boulevard de Maisonneuve est soulignée par les jurés.

## Enjeu social

Le jury souhaiterait avoir davantage d'informations et de précision quant à l'entretien de la passerelle et à son statut durant la période hivernale. L'ensemble des enjeux fonctionnels reliés à celle-ci, afin qu'elle puisse rester fonctionnelle à longueur d'année doit être davantage réfléchi et développé. Le jury souhaiterait être convaincu de l'utilisation de celle-ci, et ce, pendant toutes les périodes de la journée et de l'année.

## Enjeu fonctionnel

L'ensemble de la proposition est clair, mais certaines interfaces pourraient être mieux traitées et abordées. Le coin de la rue Bleury et de l'avenue Président-Kennedy aurait avantage à être mieux réfléchi et résolu. D'une certaine façon, la proposition ne semble pas assez accueillante depuis la rue Bleury et semble tourner le dos à l'avenue Président-Kennedy. Le jury se questionne également sur la configuration de la rue Jeanne-Mance. L'ensemble des approches au site doivent être repensées et retravaillées afin de proposer des passages sécuritaires et optimaux sur l'ensemble du périmètre. En effet, le jury se questionne sur le besoin possible d'une sortie additionnelle. Finalement, le jury mentionne les enjeux de sécurité liée au tracé fortement courbé.

## Enjeu écologique et paysager

Le jury invite l'équipe finaliste à explorer davantage la gestion de l'eau sur le site, et ce, dans une vision écologique et innovante. La présence d'un couvert végétal assez important est saluée, toutefois le jury se questionne sur la relation entre la passerelle et celui-ci. Le jury souhaite connaître les stratégies pour contrer les impacts négatifs du piétinement des sols par les gens qui souhaiteront accéder à ce futur espace boisé autrement que par la passerelle. La hauteur exacte de la passerelle et le type de végétaux qui poussera sous celle-ci doivent être réfléchis. Quelle sera exactement la teneur de cet espace couvert? La relation entre la passerelle et la végétation doit être plus finement étudiée. Le jury se questionne sur la dissociation et le manque de contact entre la passerelle et les zones plantées. Finalement, quel sera le paysage végétal dans les premières années de réalisation du projet? Le temps de développement des végétaux ne permettra pas de créer avant plusieurs années une ambiance telle que présentée dans la proposition. Le jury souhaiterait avoir davantage de détails sur l'évolution de la proposition dans le temps.



# PROPOSITION 293ZS LA NATURE EN SPECTACLE

Équipe : PARA-SOL

## Enjeu conceptuel

Le jury apprécie le concept général de gradin et de topographie au sein du projet. La grandeur du geste permet d'unifier l'ensemble de l'espace et de lui donner une certaine prestance. La relation qui est proposée entre le nouvel espace public et la place des Festivals est assez bien réussie. Toutefois le jury questionne les interventions proposées sur les rues adjacentes. Il souhaiterait avoir davantage d'informations sur le caractère et la transformation qui est proposée sur la rue Jeanne-Mance, l'avenue Président-Kennedy et la rue Bleury. Finalement, le jury mentionne que le boulevard de Maisonneuve doit être traité comme une rue à mobilité active. Uniquement un trajet carrossable d'une largeur de 3,5 mètres et d'un dégagement horizontal de 6 mètres est nécessaire à cet endroit. Le reste de la superficie doit être transformé en espace public. Il serait intéressant d'intégrer les rues avoisinantes dans le concept général du site.

## Enjeu social

Le jury incite l'équipe à reconsidérer la disposition et les fonctions proposées en tenant en compte de l'ensoleillement. Par exemple, le jury questionne les importantes zones d'ombres que va générer la nouvelle topographie sur l'avenue Président-Kennedy et la rue Bleury, tout comme celles induites sur le site par le bâtiment de l'îlot Balmoral.

## Enjeu fonctionnel

Les murs longs et hauts de la surface triangulaire tridimensionnelle sont questionnés par le jury. La présence d'un élément construit aussi imposant doit être justifiée et sa durabilité et qualité esthétique démontrées dans un tel contexte urbain. La nature de celui-ci demande à être détaillée, tant au niveau fonctionnel, écologique, qu'économique. La sécurisation des lieux, particulièrement au périmètre de la volumétrie, doit être démontrée. Le jury se questionne sur le réel aspect de la proposition une fois que les éléments tels que des garde-corps seront ajoutés.

## Enjeu écologique et paysager

Le jury a un certain doute quant à l'aspect écologique de la proposition. Le jury ne dispose pas de suffisamment de détails pour statuer, mais il apparaît primordial qu'une stratégie permettant aux écosystèmes d'être en contact et en relation directe avec le sol doive être réfléchie. Une proposition sous la forme de toit-terrasse ou de dalle végétalisée ne pourrait pas remplir les objectifs du concours. Le jury souhaite que la proposition développe des espaces verts en pleine terre, recréant un milieu naturel. La proposition doit demander peu d'entretien et doit pouvoir évoluer simplement au cours des années. Le jury souhaite connaître les stratégies pour contrer les impacts négatifs du piétinement des sols par les gens qui souhaiteront accéder à ces futurs espaces végétalisés. Il est crucial que l'augmentation du couvert végétal soit au cœur des décisions qui seront prises à l'étape 2 afin de bonifier la proposition. Le traitement des rues adjacentes doit en conséquence davantage répondre à la vision d'îlot de fraîcheur demandé dans le concours.



# PROPOSITION 555LA HYPERNATURE 066

Équipe : LemayLab par Lemay

## Enjeu conceptuel

Le concept de passerelle permettant de survoler la végétation, de se détacher des bruits véhiculaires et d'ainsi générer une expérience immersive dans la forêt est apprécié par le jury. Le potentiel d'un tel couvert végétal est intéressant, mais le jury souhaiterait que le développement de cette importante canopée soit davantage détaillé. L'écran de projection qui dialogue avec la promenade des Artistes est très intéressant et ouvre la porte à de multiples appropriations.

## Enjeu social

Le jury se questionne sur l'expérience qui sera réellement dégagée de ce lieu. En effet, l'idée de la passerelle ne permet pas nécessairement l'accès à la forêt. Le jury souligne qu'il serait intéressant de bonifier le parcours de cet élément suspendu en y multipliant le nombre d'accès. Davantage de parcours, aux profils variés, tout en permettant l'accessibilité universelle, pourrait être une avenue intéressante à explorer. Dans cette même optique, il est également conseillé de limiter les parcours aux distances de trajet trop longues. Le jury souligne que l'actuelle proposition génère davantage la création d'un lieu de passage que d'un lieu de rencontre et de repos. Une réflexion plus approfondie sur ce thème et les réels besoins tel qu'énoncé dans le programme de concours devrait être envisagée.

## Enjeu fonctionnel

Le jury souhaiterait avoir davantage d'informations au sujet de la passerelle. Il semble que la structure de celle-ci soit minimisée dans les perspectives présentées. A l'étape 2, il serait nécessaire de détailler et représenter fidèlement l'aspect que celle-ci prendra. Le jury se questionne également sur la largeur et la géométrie exacte de celle-ci. L'entretien qui sera nécessaire et ce, pendant toutes les saisons de l'année doit être également abordé.

## Enjeu écologique et paysager

Le jury souligne la pertinence de la proposition qui répond adéquatement et simplement aux exigences écologiques liées à la création d'îlots de fraîcheur. La proposition, qui est très élaborée, répond à plusieurs enjeux par des solutions innovantes. Le jury se questionne toutefois sur la nature du sol et des végétaux qui se trouveront sous la passerelle. La hauteur de la structure, les dimensions et le parcours exact de celle-ci aurait également avantage à être peaufinée et ajustée. Le jury souhaite connaître les stratégies pour contrer les impacts négatifs du piétinement des sols par les gens qui souhaiteront accéder à ce futur espace boisé autrement que par la passerelle. L'attention qui a été apportée à la compréhension des effets climatiques, éoliens et d'ensoleillement est appréciée par le jury. La proposition suggère un espace public sain, à partir de moyens biophiliques, qui permet une acoustique intéressante et une évapotranspiration efficace. L'important effort de végétalisation est salué par le jury. Celui-ci invite l'équipe à continuer dans la même lignée afin de créer un lieu de fraîcheur via la plantation et de démontrer l'atteinte des résultats micro-climatiques présentés dans la proposition et d'élaborer sur les moyens de communiquer ces données climatiques au public. La concentration de la végétation dans une seule zone unifiée et connectée est appréciée et rassure le jury sur la pérennité de la végétation.



